

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'asbl FVWB du LUNDI 9 Septembre 2019 à BEEZ

Présents :

Président : Olivier Dulon

Administrateurs : D. Van Daele , D. Reterre, P. Schmets, F.Vandenbemden, A.M Habets,
Davaux E

Responsables cellules : Valentin B

Invités permanents : Achten P, Van Bever D, Gruselin R

Excusés : Didembourg Christian, Loppe M, Fossepré F, Didembourg Mathieu, Van Der Vorst P

Présence de Thierry BIRON pour présenter le travail fait jusqu'à présent au niveau de l'homologation des salles.

Sur les 38 salles visitées, 24 présentent un problème qui va à l'encontre du règlement d'homologation comme trous et bosses dans le terrain, continuité des lignes, problème de hauteur et surtout problème d'éclairage pour 14 salles soit +/- 55 % des problèmes.

En résumé, 3 types de problèmes reviennent soit la planéité du sol, l'éclairage et la hauteur.

Un détail des différentes salles n'ayant pas reçu le certificat d'homologation est présenté avec passage en revue des problèmes spécifiques à chaque salle. Les clubs concernés sont :

Athena, VC Stabulois (2 salles), Laroche, Ottignies, Lommersweiler, Pôle Ballon Waremme, St Ghislain, O.T.T., Mouscron, Grivegnée, Skill Tournai, Romedenne.

Au-delà des problèmes présentés, la réflexion est de se dire que l'on se doit d'aborder en profondeur le problème de l'homologation et la façon de la faire.

- Soit faire semblant en continuant à organiser quelques visites et en donnant des dérogations ad vitam ;
- soit laisser tout le monde jouer et commencer à homologuer uniquement pour les équipes évoluant en VB ;
- soit continuer les visites et donner des dérogations temporaires aux clubs selon le problème et expliquer que cela est fait dans l'intérêt des clubs afin d'améliorer la qualité de nos infrastructures et aussi pour garantir la sécurité des joueurs.

Après sa présentation, T. BIRON quitte la séance après avoir reçu les remerciements des membres présents pour le travail effectué.

Commission Arbitrage.

Accord pour l'utilisation de **la feuille de match** « réserve » présentée.

Cette feuille sera disponible sur le site de la FVWB et seul ce modèle de feuille sera autorisé.

Elle ne devra pas être transmise après chaque rencontre mais UNIQUEMENT en cas d'incident ou sur demande de l'arbitre.

Elle devra toutefois être disponible et gardée par le club visité afin de pouvoir être fournie en cas de demande de la commission des rencontres ou de la fédération.

Volley Spike.

D'après les échos entendus dans les différentes entités suite aux formations données tout azimut, le programme satisfait les utilisateurs et s'améliore de jour en jour.

Il ne devrait pas y avoir de soucis pour les matchs entre équipes de la FVWB.

Par contre, et malgré toutes les demandes faites par nos responsables, un gros problème subsiste pour le téléchargement des données lorsque s'il s'agit d'une rencontre mettant en présence une équipe VB et une FVWB.

Aucune communication avec Volleyadmin2 et le portail FVWB.

B. Valentin explique la problématique.

Le C.A. charge le président d'envoyer un courrier pour demander la régularisation de cette situation dans les plus brefs délais car apparemment, le problème ne peut être résolu que par l'informaticien de Volley Vlanderen.

Intervention de D. Van Bever au sujet de l'interprétation de l'article 310.7 du ROI et la présentation de la C.I.

R. Gruselin intervient pour rappeler les consignes données aux arbitres en lisant le texte présenté lors de la réunion annuelle.

Cellule compétition.

Quid de l'endroit pour **des interprovinces** organisées par l'entité de Bruxelles Capitale le 11 novembre ?

F. Vandembenden s'engage à donner une réponse sur la possibilité du B.C pour l'organisation mais prévient de la difficulté de trouver une salle équipée de 3 terrains pour accueillir cette compétition.

En cas de refus du B.C pour cette organisation, il sera fait appel à une autre entité.

Quid de l'endroit pour l'organisation **du championnat des jeunes 2020** ?

Chacun a pris connaissance du courrier transmis par l'entité du Luxembourg expliquant l'impossibilité d'organiser cette compétition dans les conditions prévues par le cahier des charges.

Une brève discussion s'ensuit mais il s'avère que le désir est de faire de cette journée un grand rassemblement des jeunes, peu importe l'endroit où il se déroule.

Cahier des charges pour les Finales Nationales.

D. Van Bever insiste pour le recevoir au plus vite car il doit pouvoir le présenter à ses clubs vu que cette compétition doit se dérouler dans sa province.

Cellule Communication.

B. Valentin fait le point sur tout le travail fait avec l'équipe pour présenter et adapter le programme Volley Spike et répond aux différentes questions posées.

Le programme a été utilisé dans le Hainaut pour les matchs de coupe et dans l'ensemble, tout a bien fonctionné.

Débriefing des Assises.

Chacun s'accorde pour dire que ce fut très positif et bien organisé.

Un résumé du travail des différents ateliers a été demandé aux responsables et fera l'objet d'une publication dans les prochaines semaines.

Informations sur le contenu d'une réunion avec le club de Waremme

Le haut niveau demande de plus en plus de moyen financier.

Comment faire pour être aidé de façon structurelle ?

Pour les jeunes, après les sélections, il y a un vide.

Ne pourrait-on pas aider à développer des projets par pôle ?

Pistes pour rentrer un nouveau segment financier pour pouvoir récompenser le haut niveau.

Demande d'explication sur le contenu et la mise en application du centre de développement et de la double affiliation.

Suite à des remarques et au fait qu'il existe une inégalité entre des clubs se trouvant au même niveau, notre D.T sera chargé de redéfinir le texte du ROI et la finalité de cet article en vue de le présenter à la prochaine A.G

Fonctionnement du secrétariat

Plaintes émises par certains clubs et relayées au CA suite aux différents retards dans la gestion des dossiers par la Fédération pendant ces 2 derniers mois. Mise en avant de la notion de polyvalence et de la gestion des priorités pour éviter une telle situation.

Informations sur le dernier CA de Volley Belgium .

Lors de ce C .A., les administrateurs FVWB ont contesté le fait qu'aucune désignation d'arbitre ne serait faite pour les rencontres du Tournoi international de Frasnes suite à l'interdiction d'organiser des rencontres lorsque l'équipe nationale joue.

Demande pour l'organisation de la réunion technique avec les entités.

Prévue mais il fallait attendre l'arrivée du nouveau DT.

Divers

P. Achten informe de sa mission au sein de la Ligue dans laquelle il vient d'être élu avec un mandat sans droit de vote.

Il a été contacté par M. Boone qui désirait intégrer à la Ligue un francophone connaissant le volley francophone et spécialement le fonctionnement des clubs de la base.

Son rôle sera de créer des liens entre les clubs de la Ligue et les C.P et de faciliter les échanges entre les différents acteurs du volley francophone.

Le C.A se poursuit sans les invités permanents et le responsable de la cellule.

Dérogations pour les homologations de salle.

Le CA décide de donner des dérogations **temporaires** selon le problème présenté. Dans certains cas, les clubs concernés devront donc envisager un déménagement s'il n'y a pas de solution pour résoudre les problèmes qui ont engendré un refus d'homologation.

Dérogation jusqu'au 31 décembre 2019 pour les clubs de :

Athena, Stabulois(Chantemelle), Laroche, Ottignies, Lommersweiller, Waremme (Pôle -salle annexe)

Romedenne : dérogation jusqu'au 31/12/2019 puis après cette date, doit jouer sur le terrain central.

St Ghislain : dérogation pour une saison sportive.

O.T.T : dérogation pour une saison sportive non renouvelable.

Mouscron : dérogation pour une saison sportive pour jouer sur un des terrains latéraux et fournir les preuves des démarches faites pour la réparation du central.

Skill Tournai : dérogation jusqu'au 31 décembre 2019.

Stabullois (salle St Léger) : dérogation pour une saison sportive.

Demande de Mr Emma Yvan pour obtenir la reconnaissance d'arbitre honoraire.

Le C.A accepte cette demande.

Double affiliation Interne et Externe

EVRARD Camille	de Namur Volley (N2) -> Modal Charleroi (Ligue A)
BOONEN Thimoté	de Namur Volley (N3) -> Waremme (N2)
FRANK Nathan	de Sporta Eupen Kettenis (Promotion) -> Waremme (N2)
CASSART Thomas	de Herstal VBC (Promotion) -> Waremme (N2)
LETURCQ Tom	de Skill Tournai -> Waremme (Ligue A)
MARETTE William	de Houffalize -> Axis Guibertin N3

Demandes transmises dans les délais, reçues après la réunion du C.A.

Décisions prises suite aux informations et échanges de mails entre les administrateurs.

DRIESENS Tom	de Tilff VB -> Envol Herve Mortroux Thimister (N2)
DEROME Julien	de St Jos Welkenraedt -> Envol Herve Mortroux Thimister (Ligue B)

LALLEMAND Lucas	de Waremme VBC	double affiliation interne	N2 --> Ligue A
KOROTKOV Dimitri	d'Axis Guibertin	double affiliation interne	N1 --> Ligue B
FORET Robin	d'Axis Guibertin	double affiliation interne	N1 --> Ligue B

Double affiliation administrative

Demande faite par Md Henry Alicia.

Des renseignements complémentaires doivent être demandés à l'intéressée.

Demande de J.P Brouhon.

Dans un mail adressé à la secrétaire, il demandait pour recevoir une copie de la police d'assurance souscrite par la Fédération pour les administrateurs.

Le CA décide de ne pas répondre favorablement à cette demande

Interpellation de Mr Vincart Gil au sujet d'une carte de coach.

Refus de la demande d'une carte C provisoire sur base de l'article 316 – 7 du ROI.

Divers.

- A la demande d Eric Davaux, représentant du B.W, le C.A confirme que l'ordre du jour ne peut être communiqué. Ce document est considéré comme étant confidentiel.

En ce qui concerne le P.V des séances, il ne peut être communiqué que lorsqu'il a été approuvé.

Après cette approbation, il est mis sur le site de la FVWB.

- Quid du respect du RGPD lors de l'affiliation à la FVWB au moyen de sa carte d'identité ?

Les fédérations peuvent utiliser les données utiles dans le cadre de leur fonctionnement (en ce qui nous concerne la photo, les noms et prénom, la date de naissance et l'adresse) afin de poursuivre le but repris dans nos statuts.

- Appel sera fait aux entités pour présenter un ou des entraîneurs pour rejoindre la cellule technique.
- Return aux entités.

Différentes interprétations sur le pourcentage réel à reverser.

Après discussion, le CA décide à la majorité des membres présents de verser les montants présentés par le trésorier en séance.

Fin de la réunion : 23 h

A.M. HABETS
Secrétaire FVWB